



PENSION

TARIF 2024

PENSION PADDOCK

335€ / mois

Hébergement : paddock individuel avec abri paillé 1 fois par semaine
abri curé une fois toutes les 6 semaines

Alimentation : matin foin
 midi orge + CMV
 Soir foin

Gestion des couvertures selon la météo de novembre à avril

PENSION PADDOCK PARADISE

280 € / mois

Hébergement : paddock collectif avec abris, ponctué de pistes et de surfaces
enherbées qui favorisent le déplacement

Alimentation : foin + pierre à sel minéralisée +CMV

Toute prestation annexe est susceptible d'être facturée (cf. prestations écurie)

**Les aires de travail mises à disposition des pensionnaires
doivent être nettoyées après leur usage.**

Merci



PRESTATIONS PENSION

SOIN DU CHEVAL

Gestion bonnet	15€/mois
Couverture (pension PP)	30€/mois
Tonte strandard	70€
Tonte intégrale	90€
Tonte tablier	50€
Acte sur chevaux (pansement, marche en main...)	Sur devis
surveillance la nuit	50€
gestion perfusion	100€/jour

TRAITEMENT

1 Produit dans la ration 1 mois	10€/mois
Produit supplémentaire dans la ration 1 mois	+5€/ mois
1 Produit delivré à la seringue buccale	15 €/ mois
Produit administré dans les yeux 1x/ jour	15 €/ mois
Traitement administré dans les yeux 3x/ jours	30 €/ mois
IM urgence calmagine	40 €

facturation uniquement pour 15 jours ou 1 mois

TRAVAIL DU CHEVAL

Travail du cheval à la séance	30€
Forfait travail mensuel (minimum 4 mois)	
4x /mois	95€
8x / mois	180€
12x / mois	255€

ALIMENTATION

Orge 1 distribution par jour (2l) paddock paradise	20€
Granulé 1 distribution par jour (2l) paddock paradise	30€
Foin supplémentaire le midi paddock individuel	30€

DIVERS

Cotisation annuelle	90€
Licence FFE adulte	36€
Transport (participation au frais 40€ minimum)	0.60cts/km
Parking véhicule chevaux van VL	50€/an

INFORMATIONS A L'ATTENTION DES PROPRIETAIRES

HORAIRES D'OUVERTURE :

Dimanche et lundi : 8h**30** – 18h30 ; Du mardi au samedi : 8h - 20h30

Horaire d'été (juillet aout) ; Dimanche et lundi : 8h 30 – 20h00 et du mardi au samedi 7h – 21h00

En dehors de ces horaires les écuries sont fermées. Le lundi étant notre jour de repos nous ne serons disponibles que pour les urgences. Les interventions de prestataires extérieurs doivent se faire durant les horaires d'ouverture. Si possible pas le lundi car nous sommes souvent sollicités.

AIRES DE TRAVAIL :

Les cours du club sont prioritaires sur l'utilisation des aires de travail

Le port du casque est obligatoire pour tout le monde.

Les crottins doivent être ramassés sur la dalle, les allées ainsi que dans la carrière et n'oubliez pas de ranger votre matériel

Les propriétaires mineurs n'ont pas l'autorisation de pratiquer le saut d'obstacle ou de sortir en extérieur s'ils ne sont pas encadrés par un adulte.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du club.

Les carrières sont planchées 2x par semaine, merci de ne pas les utiliser durant le temps que nécessite leur entretien (15 min petite carrière, et 30 min grande carrière)

ENSEIGNEMENT ET TRAVAIL DES CHEVAUX :

Pour les cours particuliers, des créneaux fixes sont à votre disposition chaque semaine (cf site internet). Vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne. Privilégiez la carte de 10 cours pour nous alléger le travail de facturation.

Pour le travail des chevaux : Afin de nous organiser et de vous faire profiter des tarifs forfaits travail du cheval. Merci de nous prévenir le 15 du mois précédent.

Nous vous rappelons que les intervenants extérieurs ne sont pas acceptés.

SORTIES PROVISOIRES :

Lors de déplacement dans d'autre établissement équestre ou manifestation (concours, rando, stage...) avec vos propres moyens merci de noter les sorties de vos chevaux sur la feuille prévue à cet effet dans la sellerie.

VETERINAIRE OSTEOPATHE DENTISTE... :

Nous donnons bien volontiers notre avis concernant la santé de vos chevaux, mais celui-ci reste un avis amical et non professionnel. Nous ne sommes ni vétérinaire, ni ostéopathe, ni dentiste. Pour le règlement des prestataires de santé extérieurs une boîte aux lettres est mise à cet effet dans la sellerie. Merci de placer votre règlement dans une enveloppe avec votre nom, le montant et le nom du prestataire.

CHIENS :

Les chiens des clients du club sont interdits. Ceux des propriétaires sont tolérés sous la responsabilité de leur propriétaire. En cas d'altercation et/ ou de blessure avec les chiens du domaine, les responsables d'Equi-P ne seront pas tenu responsables. Filou peut être attaché ponctuellement pour permettre la préparation d'un cheval avant départ en balade. Les chiens sont interdits à l'intérieur des bâtiments (bureau, WC). Leurs propriétaires sont tenus de ramasser leurs crottes.

FIN DE VIE DES CHEVAUX :

Etant plus facile d'évoquer le sujet lorsque tout va bien, nous demandons aux propriétaires de nous accorder le droit de choisir le lieu des euthanasies lorsque malheureusement cela s'avère nécessaire. Ceci afin de protéger le jeune public et pour faciliter l'enlèvement du corps. Nous sommes présents lors de ce moment pénible et nous souhaitons qu'il se fasse de la manière la plus facile qui soit. Dans le cas où malheureusement le cheval ne serait pas déplaçable avant euthanasie nous facturerons 100€ le déplacement du corps post mortem pour permettre l'enlèvement par l'équarrisseur.

Merci à tous pour votre compréhension